



Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques

Mouvement complémentaire de mutation catégorie C au 1er mars 2018

CAPL N°3 du 18 janvier 2018

Madame la Présidente,

Les projets de loi de finances et de loi de finances de la Sécurité Sociale confirment définitivement qu'Emmanuel Macron est le président des plus fortunés.

Les reculs annoncés pour les salariés du privé et du public, les jeunes, les chômeurs, les personnes en situation de précarité, les retraités sont légions :

Baisse des APL ; Suppression sans aucun préavis de 150 000 contrats aidés ; Fiscalisation de la sécurité sociale à travers l'augmentation de la CSG ; Casse du code du travail ; Remise en cause des allocations chômage ; Baisse de l'impôt sur les sociétés...etc., etc.

Pour les fonctionnaires, et notamment ceux de la DGFIP, c'est le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice ; le report du RIFSEEP mais pas sa disparition avec modulation des primes en fonction du mérite, et l'accélération des restructurations à la DGFIP.

Et ce n'est qu'un début, car le Président compte durant les premières années de son mandat présidentiel réduire de 60 milliards le budget de l'État et son corollaire la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique ...

Pour la DGFIP, ce sont 1650 emplois qui sont supprimés en 2018. **Combien en 2019 ?** C'est dans ce contexte particulièrement anxiogène pour des millions de Français, que la CGT Finances Publiques a appelé, avec toutes les autres OS, à se mobiliser le 10 octobre dernier.

Dans tout le pays, les fonctionnaires se sont fortement mobilisés à l'occasion de cette journée de grève et de manifestations.

A la DGFIP, un agent sur trois était en grève, près de 40% dans le Morbihan.

Concernant l'évolution des règles de gestion, à la suite de la fusion des administrations de la DGI et de la Comptabilité Publique, elles ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations uniques.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents.

Les décisions du Directeur Général en fin d'année 2017 vont encore plus loin.

C'est la destruction des règles de mutations en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C à travers :

-La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : en clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !

L'affectation au département laissera place à la partialité des DDFiP et DRFiP que ce soit géographiquement dans le département, mais aussi au niveau des choix de missions, ne

serait-ce que par la justification de nécessité de service.

- Donner une priorité aux internes dans le département, même si elle peut paraître séduisante, met fin à la règle de l'ancienneté qui a l'avantage d'être comprise. Parce qu'elle est précise, transparente et surtout appliquée pour tous et sur tout le territoire, elle permet une véritable défense des droits des agents à l'inverse d'affectations arbitraires et au choix.

-Allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;

-Allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ere affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial;

-Suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

De plus, dès le mouvement de septembre 2018, l'administration veut vider de leur contenu les CAP nationales de mutation.

Elle souhaite que les représentants des personnels n'interviennent plus que sur les « cas difficiles ».

Pour les autres collègues pas de marge de manœuvre ! L'administration décide !

Au final, c'est le choix à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer : « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

Toutes ces mesures, sous couvert de cynisme et d'hypocrisie du Directeur Général affirmant penser à l'intérêt des agents, sont à mettre en lien avec les restructurations, les fermetures de poste et les suppressions d'emplois. Elles auront donc des conséquences graves sur tous les agents, y compris ceux qui, aujourd'hui, ne souhaitent pas changer d'affectation et qui seront touchés par des restructurations.

La Direction du Morbihan doit s'en réjouir et notamment la présidente de la CAPL qui critiquait ces anciennes règles. On comprend mieux pourquoi le Morbihan sera expérimentateur dès 2019 !

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

De plus, cette année, le temps de consultation pour préparer la CAP nationale a été réduit de manière drastique par l'administration.

Pour la CAP nationale C, le temps de consultation a été de 3 jours au lieu de 6 l'an dernier.

C'est largement insuffisant pour préparer une CAP de mutation !

Ce mouvement fait ressortir un déficit de 1485 agents au niveau national, - 12 pour le Morbihan au 31 mars 2018. C'est inacceptable !

Aujourd'hui, toutes les directions sont en sous-effectif.

L'Administration démontre son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les

conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent et de réformes permanentes.

La DGFIP, ses missions et ses agents fait l'objet d'attaques incessantes depuis plus de 10 ans.

Dans ce contexte, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP. Elle est également particulièrement impactée par l'insuffisance de revalorisation du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation que subissent les personnels et exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.

Concernant le mouvement local, pour ce dernier de mutation C au 1er mars, les élus CGT interviendront au cours de la séance.

Mais sachez que nous voterons contre ce mouvement à l'issue de cette CAPL afin de marquer notre totale opposition à la politique de destruction de l'emploi à la DGFIP, aux multiples remises en cause des règles de gestion notamment, qui pénalisent les agents voyant leurs droits et garanties fortement diminuer d'année en année.

Vannes, le 18 janvier 2018